



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

La Ville de Stanstead lance un projet pilote de poules en ville

Stanstead, 13 avril 2021 – Le conseil municipal de la Ville de Stanstead a résolu à l’unanimité en décembre dernier le Règlement 2020-03 permettant la garde de poules à l’intérieur du périmètre d’urbanisation de la Ville de Stanstead. La mise en œuvre du projet pilote sera effectuée par l’administration municipale qui a établi les procédures et des normes à suivre.

Le projet pilote, qui a vu le jour suite à la demande des citoyens de la ville, a commencé avec une consultation publique en juillet 2020. Par la suite, un comité compris de citoyens, le maire et des membres de l’équipe administrative de la municipalité a été créé pour pencher sur la question de la garde des poules en ville. Le conseil municipal a approuvé le projet en décembre et la dernière étape fut l’établissement des procédures et les normes en conformité avec le nouveau règlement.

« Si le projet est pour fonctionner, nous avons vraiment besoin de la collaboration de nos citoyens participants », explique Philippe Dutil, maire de la Ville de Stanstead. « Chaque participant.e doit faire la demande d’un permis et suite à une inspection, une licence lui sera remise. Si les balises ne sont pas respectées, la licence ne sera pas approuvée. »

Le Règlement 2020-03 relatif au contrôle et la garde des animaux est un règlement modèle proposé aux municipalités de la MRC desservies par la Sûreté du Québec, poste Memphrémagog pour faciliter l’application en cas de non-respect. La Ville de Stanstead est la première municipalité dans la MRC de Memphrémagog à approuver les poules pondeuses en milieu urbain.

-30-

Source : Rachel Burnham
Responsable des communications
Ville de Stanstead
communications@stanstead.ca